

Mairie de BLAY
Le Planître
14400 BLAY

Département du Calvados
Canton de Trévières

COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 05 AVRIL 2019

Nombre de conseillers :
Elus : 9
Présents : 7
Pris part à délibération : 8

L'an deux mille dix-neuf, le 05 Avril, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Maire-Adjoint, Madame Noëlle GERONIMI, Maire-Adjointe, Mesdames Marie-Paule CAMBRON, Elizabeth ETIENNE, Messieurs William THAREAU et

- Vote Alexandre GOURBIN conseillers municipaux.

Absents : Monsieur Damien JUMEAU

Absents excusés : Monsieur RIZZO Stéphane pouvoir donné à Monsieur Luc BEAUBRAS

Secrétaire de Séance : Monsieur Luc BEAUBRAS.

Début de séance à 20h 50. Signature du registre.

ORDRE DU JOUR

du Compte de Gestion 2018 de la Commune –DCM-

- Vote du Compte de Gestion 2018 des Gîtes – DCM-
- Vote du Compte Administratif 2018 de la Commune - DCM-
- Vote du Compte Administratif 2018 des Gîtes –DCM-
- Vote des Taux d'Imposition 2018 – DCM-
- Vote du Budget Primitif 2019 de la Commune –DCM-
- Vote du Budget Primitif 2019 des Gîtes –DCM-
- Enumérations des dépenses de l'article 6232 –DCM-

Questions diverses

DCM 08-2019 : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

* Vote des subventions 2019 au profits des Associations de BLAY

Délibération : 8 Pour

DCM 10-2019 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GITES 2018

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de Gestion dressé par Madame KERGRESSE, Receveur Municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de Gestion dressé par Madame KERGRESSE, Receveur Municipal

Délibération :

Adoptée par 08 Voix Pour.

DCM 11-2019 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE 2018

Le compte administratif du budget de la commune de Blay est présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES 2018	116 166.48	51 761.51	167 927.99
RECETTES 2018	157 362.79	149 424.89	306 787.68
RESULTATS 2018	41 196.31	97 663.38	138 859.69
REPORT 2017	73 431.52	-96 570.03	-23 138.51
CLOTURE 2018	114 627.83	4 763.35	119 391.18

Monsieur Philippe LAUNAY, Maire, ne prenant pas part au vote sort de la salle.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE : Le Compte Administratif du budget de la Commune de Blay pour l'année 2018 présentant un résultat de clôture de 119 391.18 €, pour un excédent de 114 627.83 € en Fonctionnement et un excédent de 4763.35 € en Investissement.

Adoptée par 07 Voix Pour.

DCM 13-2019 – AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2018 COMMUNE DE BLAY

Le conseil Municipal, constatant que le Compte Administratif présente

En section de fonctionnement

-Un résultat de clôture de l'exercice 2017	73 431.52
-Un résultat positif pour l'exercice 2018	41 196.31

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2018 114 627. 83

En section d'investissement

-Un résultat de clôture de l'exercice 2017	- 96 570.03
--	-------------

-Un résultat de clôture de l'exercice 2018	97 663.38
Transfert de résultat 2017 SPANC	3 670.00
-Un solde des restes à réaliser 2018	0
-Soit un besoin de financement de	0

Le conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

- Au compte 1068	0
------------------	---

En section de fonctionnement de l'exercice 2018

-Le solde au compte 002 (Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement)	114 627.83
- Excédent d'Exercice 2018 en section d'Investissement (001)	4 763.34

Adoptée par 08 Voix Pour

DCM 14-2019 – AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2018 GITE

Le conseil Municipal, constatant que le Compte Administratif présente

En section de fonctionnement

-Un résultat de clôture de l'exercice 2017	15 777.39
-Un résultat positif pour l'exercice 2018	9 356.27
<u>-Soit un résultat de clôture de l'exercice 2018</u>	25 133.66

En section d'investissement

-Un résultat de clôture de l'exercice 2017	- 10 877.39
-Un résultat de clôture de l'exercice 2018	8 139.28
-Un solde des restes à réaliser 2018	0
-Soit un besoin de financement de	2 139.28

Le conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

- Au compte 1068	2 139.28
------------------	----------

En section de fonctionnement de l'exercice 2018

-Le solde au compte 002 (Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement)	22 994.38
---	-----------

Adoptée par 08 Voix Pour

DCM 15-2019 – VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS DE BLAY

- *Association Montgomery
- *Club de Gym de Blay (Blay Sport)
- *Cercle Condorcet

Monsieur Le Maire propose de renouveler la subvention de 200€uros aux Associations.

Une subvention exceptionnelle de 200€ supplémentaires ; soit 400euros au total pour l'année 2019(75^{ème})

Anniversaire du Débarquement pour l'animation des 20 et 21 Juillet 2019) pour l'Association Montgomery.

L'octroi de cette subvention est toujours conditionnée par l'organisation d'une manifestation sur Blay au cours de l'année.

Délibération :

Adoptée par 08 Voix Pour

DCM 16-2019 – TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition en 2019, soit :

- Taxe d'habitation :	5,75 %
- Taxe du foncier bâti :	5,41 %
- Taxe du foncier non bâti :	10,40 %

Délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- ACCEPTE : les taux d'imposition 2018 proposés par Monsieur Le Maire

La commune n'augmente pas ses taux d'imposition pour la 5^{ème} année consécutive.

DCM 17-2019 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif 2019 proposé par le Maire qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- Section de Fonctionnement	242 793.93
- Section d'Investissement	62 542.00

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le budget primitif 2019 de la commune.

DCM 18-2019 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF GITE 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif 2019 proposé par le Maire qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- Section de Fonctionnement	39 894.38
- Section d'Investissement	12 638.77

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le budget primitif 2019 des Gîtes

DCM 19-2019 – ENUMERATION DES DEPENSES DE L'ARTICLE 6232

Concernant les dépenses imputées au compte 6232 –Fêtes et cérémonies-, la réglementation précise que le comptable doit exiger toutes les pièces nécessaire pour dégager sa responsabilité.

Les dépenses fixées sont : Remise de Médailles – Départ en retraite de Personnel

Cadeaux Personnel Communal

Cadeaux Anniversaire Exceptionnel

Gerbes – Fleurs Cérémonies

Vin d'honneur – Repas pour les élus.
Décès, Mariage et Naissance pour le Personnel et les élus.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les dépenses énumérées à l'article 6232

QUESTIONS DIVERSES :

Pour donner suite au Jugement rendu par la Chambre Régionale des Comptes de Basse-Normandie et en accord avec les Services de la Trésorerie.

La commune de Blay se voit rembourser la somme de 14 349.58 TTC (indûment payée par la mandature de 2002/2008 sur les exercices comptables 2004 à 2006). Le comptable a procédé au paiement de 14 mandats à l'ordre de la Société « NEILL INGENIERIE SERVICES, pour un montant total de 14 349.58 TTC en l'absence de notification dans les formes requises du projet de marché établi en octobre 2004 par la société « NEILL INGENIERIES SERVICES » en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BLAY

Fin du conseil à 22 Heures 30

Le Maire,
Philippe LAUNAY